

REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°27/2024
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 9 Votants : 10
Date de la convocation : 26 JUILLET 2024

SEANCE DU 30 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente juillet, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 27 SEP. 2024
Affiché et publié
Le : 27 SEP. 2024

Présents : LASHERMES Jean-Jacques, MICHEL Christophe,
MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric, GERENTES Sylvain, DEMARS Béatrice, LECHTEN Isabelle,
PRUNAYRE François, DURKALEC Dominique

Absents : DIA Anne-Marie, RAFFIER Jean-François (procuration à LASHERMES Jean-Jacques).

Secrétaire : LECHTEN Isabelle

**OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT D'ACHAT DE CHALEUR AU RESEAU DE
CHALEUR BOIS ENERGIE PRIVE POUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE**

La délibération 34/2023 de la séance du 25 septembre 2023 avait validé la volonté communale de rechercher un prestataire pouvant, pour le bâtiment de la mairie, nous fournir de la chaleur clef en main produite par une chaudière bois déchiqueté.

Suite à cette délibération, la SCIC ERE43 propose à la commune un contrat de fourniture de chaleur à partir de bois énergie.

Au regard :

- de l'intérêt de ce projet en terme de transition énergétique, de stabilité du prix de l'énergie, d'économie locale,
- de la durée du contrat proposé,
- du contrat de vente de chaleur qui nous est proposé, solide juridiquement et compétitif économiquement,
- de la réelle place laissée à la commune en terme décisionnel et d'implication,
- de la possibilité offerte aux collectivités locales d'entrer au capital de sociétés EnR citoyennes (Loi de Transition Energétique du 17 aout 2015 et code général des collectivités locales article L2253-1),

le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer le contrat d'achat de chaleur bois énergie pour le bâtiment de la mairie sur une durée de 4 ans,
- approuve le principe d'une prise de participation de la commune au capital de la SCIC ERE43 pour un montant total de 3 000 €,
- désigne Mr DURKALEC Dominique, conseiller municipal, pour représenter la commune de Chadron, sur la durée du mandat, à l'assemblée de la SCIC ERE43.

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 31 juillet 2024
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°29/2024
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 9 Votants : 10
Date de la convocation : 26 JUILLET 2024

SEANCE DU 30 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente juillet, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture le 04 OCT. 2024
Le :
Affiché et publié
Le : 04 OCT. 2024

Présents : LASHERMES Jean-Jacques, MICHEL Christophe,
MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric, GERENTES Sylvain, DEMARS Béatrice, LECHTEN Isabelle,
PRUNAYRE François, DURKALEC Dominique

Absents : DIA Anne-Marie, RAFFIER Jean-François (procuration à LASHERMES Jean-Jacques).

Secrétaire : LECHTEN Isabelle

OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE A1962 A ERE43

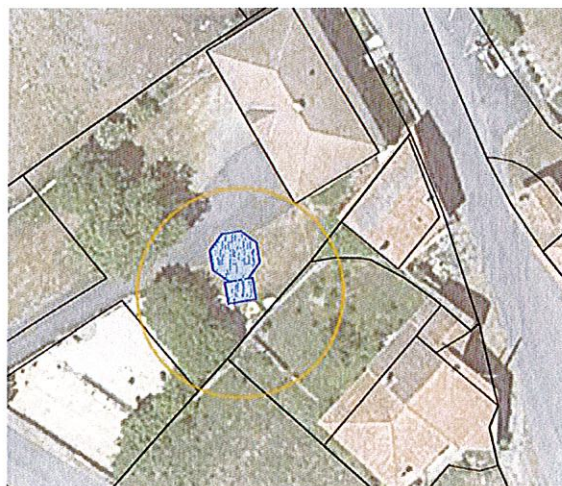
La commune de Chadron souhaite s'inscrire concrètement dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Le recours aux énergies locales et renouvelables, en substitution des énergies fossiles, est un des leviers forts de cet objectifs.

L'entreprise ERE43, Coopérative à responsabilité limitée et capital variable, a étudié la mise en place d'une chaufferie bois énergie pouvant desservir, via un réseau de chaleur enterré, plusieurs bâtiments.

Ce réseau de chaleur sera alimenté par une chaufferie bois-énergie (comprenant une chaudière bois de 35 kW et un silo aérien), qui sera implantée sur le terrain à l'arrière de la mairie.

Pour mener à bien ce projet, en phase avec nos objectifs environnementaux et à haute valeur ajoutée citoyenne, la commune est sollicitée pour donner son accord sur les deux points suivants :

- Mise à disposition, sur une durée de 4ans de 30 m2 sur la parcelle A 1962 tel qu'indiqué sur la carte ci-dessous,



- Autorisation d'utilisation du domaine public pour le passage des canalisations enterrées du réseau de chaleur (tranchée de 1 m de profondeur, 80 cm de large, 25 m de long en direction de la chaufferie du bâtiment communal et réfection du terrain ou de la chaussée à l'identique)

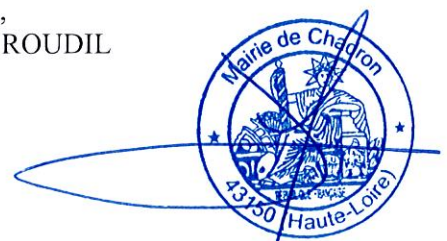
Cette mise à disposition et utilisation du domaine public donneront lieu au paiement d'une redevance annuelle de 10 €, et une rétrocession du réseau de chaleur et du bâtiment chaufferie à la commune à compter du 31/12/2028.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** cette mise à disposition à ERE43 pour réaliser une chaufferie bois 100% bois énergie local, un réseau de chaleur respectant ce tracé, et s'inscrivant dans un financement et une gouvernance citoyenne.

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 31 juillet 2024
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°30/2024
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 9 Votants : 10
Date de la convocation : 26 JUILLET 2024

SEANCE DU 30 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente juillet, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 04 OCT. 2024
Affiché et publié
Le : 04 OCT. 2024

Présents : LASHERMES Jean-Jacques, MICHEL Christophe,
MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric, GERENTES Sylvain, DEMARS Béatrice, LECHTEN Isabelle,
PRUNAYRE François, DURKALEC Dominique

Absents : DIA Anne-Marie, RAFFIER Jean-François (procuration à LASHERMES Jean-Jacques).

Secrétaire : LECHTEN Isabelle

OBJET : TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU BATIMENT DE LA MAIRIE AU RESEAU DE CHALEUR

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les travaux nécessaires pour raccorder le bâtiment de la mairie au réseau de chaleur privé géré par la société ERE43.

Concernant ce raccordement, il propose de valider le devis de l'installateur d'énergies renouvelables METEOR se montant à 25 172.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide et autorise Mr le Maire à signer le devis de l'entreprise METEOR d'un montant de 25 172.00 € HT.

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 31 juillet 2024
Le Maire,
Aymeric ROUDIL

